



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 6 juillet 2026, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à greffe@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 6 juillet 2026.

Dérogation mineure no. 675

29, rue des Peupliers, lot 6 567 427, zone UV-5-I12, District de Fulford-Bondville.

Nature et effets de la demande :

Demande visant à autoriser la construction d'une résidence ayant une façade de 6,83 mètres et dont la largeur des deux façades existantes ne peut être additionnée.

L'article 108 du règlement de zonage no 596 stipule que la façade principale du bâtiment principal doit mesurer au moins 7,3 mètres. Si plusieurs façades font face à la rue et qu'une distance de moins de 5 mètres sépare ces façades, la somme des longueurs de ces façades est utilisée pour le calcul.

Donné à Lac-Brome
Ce 19 juin 2026

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier